

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Novembre 2017

OBJET
08 – SUBVENTION AU CCAS - 2017

N° 2017-11-08
NOMENCLATURE : 7.5.3

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickael MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 26
ayant un pouvoir... 2
absent..... 1
votants..... 28

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La commune verse chaque année une subvention d'équilibre à cet établissement public pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Au titre de l'année 2017, il est proposé de verser au centre communal de la commune une subvention d'un montant de 30 000 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- DE DECIDER le versement d'une subvention au CCAS de 30 000 € au titre de l'année 2017 ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 657362 du budget 2017 ;
- DE CHARGER M. le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER
Accusé de réception en préfecture
171120-2017-11-08-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017